

# **Le Biathlon des Archers Commerciens**

## **Règlement 2012**

**Article 1 :** Le biathlon des *Archers Commerciens* est une épreuve amicale à caractère de loisir et à caractère sportif alliant le tir à l'arc et le VTT.

**Article 2 :** Le biathlon des *Archers Commerciens* est ouvert dans la limite de 50 inscrits sous réserve de conditions précisées dans l'article 3.

**Article 2bis :** Les inscriptions sont à renvoyer par courrier au club « Les Archers Commerciens » (voir mandat) avec le règlement par chèque à ordre de « Les Archers Commerciens ».

- Le montant de l'inscription est fixé à 7 euros par participant pour le parcours « sport » et de 5 euros pour le parcours « loisir ».

- Les inscriptions seront closes 7 jours avant la date de l'épreuve.

**Article 3 :** La participation à l'épreuve est soumise aux conditions suivantes :

- Présentation d'un certificat médical de non contre-indications ou signature d'une feuille de décharge.

- Le VTT est amené par le concurrent.

- Le port du casque est obligatoire.

- Age limite minimum de participation : 14 ans

- respect des autres et de l'environnement sur le parcours sous peine d'exclusion immédiate.

**Article 4 :** Le club organisateur dégage toute responsabilité en cas de dégradation, de perte ou de vol.

**Article 5 : *L'organisation de l'épreuve* : l'épreuve se compose de boucles VTT + de tir à l'arc**

Deux parcours sont proposés aux concurrents :

- Un parcours « loisir »

- Un parcours « sportif »

Les concurrents choisissent leur parcours à l'inscription en fonction de leurs capacités sportives (dont ils sont les seuls juges sous réserve des conditions de l'article 3).

A) parcours sportif se compose

- de 4 boucles de VTT en forêt de Commercy

- de tirs de 3 flèches sur 2 pas de tir distants à chaque extrémité de la boucle (soit 2x3 flèches par boucle) *(Soit 8 tirs de 3 flèches maxi = 24 flèches soit 240 points maxi.)*

B) parcours loisir se compose

- de 4 boucles de VTT en forêt de Commercy

- de tirs de 3 flèches par boucle *(Soit 4 tirs de 3 flèches maxi = 12 flèches soit 120 points maxi.)*

C) Un temps forfaitaire est déduit du temps de parcours pour le tir

- parcours loisir : moins 5 mn à chaque pas de tir (4x5 = 20 mn)

- parcours sportif : moins 3 mn à chaque pas de tir (4x6 = 24 mn)

D) des « ravitaillements » sont à disposition à chaque pas de tir. Le temps de ravitaillement ne fait pas l'objet de déduction de temps.



**Article 6 :** Les tirs se font de manière égalitaire pour tous sur cible de 80 à 15 mètres en utilisant des arcs d'initiation sans viseur (Bare Bows).

- Arcs et flèches sont fournis par l'organisation.

- Le club organisateur assure la sécurité et la surveillance aux pas de tir ainsi que le marquage des points.

**Article 7 :** Le décompte des points en vue du classement cumulant les 2 sports :

L'épreuve est conçue pour que les 2 sports se complètent et se compensent.

	+			
<i>Temps de parcours</i>		<i>Décompte des points</i>		
<i>Transformés en secondes et coefficienté</i>				
<b>Temps →</b>	<b>moins</b>	<b>→secondes</b>	<b>Total temps de parcours recalculé</b>	<b><i>Classement</i></b>

**Article 8 :** Le décompte des points en cible :

Le décompte des points en cible reprend le comptage usité par la FITA. La partie centrale de la cible (jaune) comptant 10 puis les points allant décroissant vers l'extérieur du blason.

Les points en cible sont transformés en secondes et affectés d'un coefficient 20 qui sont déduites du temps de parcours.

**Article 9 :** Planning de l'épreuve

**Date :** 14 avril 2012

**Horaires :** chaque participant est libre de se présenter à l'heure qui lui convient, le planning suivant est indicatif sauf pour le début de l'épreuve.

Samedi 10-11h30	Samedi midi	14 h- vers 17h	17h45
Initiation 10h30-11h30	Repas tiré du sac pour les participants	<b>Début de l'épreuve</b> <i>La fin est déterminée par l'arrivée du dernier participant</i>	résultats

**Article 10 :** Le club organisateur se propose de faire une initiation aux rudiments du tir avant l'épreuve pour toute personne le désirant en fonction du planning de l'épreuve.

**Article 11 :** le club organisateur se réserve le droit de pouvoir modifier les dispositions réglementaires et les parcours pour des raisons organisationnelles ou de force majeure.

Les Archers Commerciens